



# ISOLATION DES PLANCHERS BAS

Opération réalisable en régie

## FICHE CEE CONCERNÉE

Application et mise en oeuvre selon la

fiche CEE BAT-EN-103



## LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le devis comporte les éléments suivants :

- Devis éligible à la fiche CEE **BAT-EN-103**.
- La mise en place d'un doublage isolant sur/sous plancher bas situé sur un sous/sol non chauffé ou un vide sanitaire ou sur un passage ouvert.
- La surface d'isolant installée.
- La résistance thermique de l'isolation mise en œuvre.

La mise en place est réalisée par un professionnel RGE.

La résistance thermique de l'isolant est supérieure ou égale à  $R=3m^2.K/W$

## LES AVANTAGES DE L'ACTION

Bénéfices				Investissement	
Économie d'énergie	Gain financier	Empreinte environnementale	Confort	Investissement humain	Investissement financier
++	++	++	++	++	++

### LÉGENDE :

++ : Modéré

+ : Faible

NC : Non concerné

\* : Régie possible